

NOS CHIENS "TOP PRIORITES"



EDITORIAL OBJET-CADEAU

Récemment, une personne vient au Refuge, voit un chien qui semble lui plaire... pour l'offrir à un ami.

Quelques jours plus tard, un peu avant la fermeture, elle téléphone pour prévenir qu'elle vient le chercher, **sans que l'ami ne l'ait jamais vu.**

Nous lui expliquons alors, qu'un chien ne peut pas être "offert en cadeau de cette façon", comme le serait un objet.

Encore une fois, l'animal est un être vivant, doué de sensibilité. C'est la Loi.

Toutes les Fondations et Associations de protection animale, tous les refuges, s'efforcent de sensibiliser le plus grand nombre, aux abandons et à la maltraitance.

Notre principale motivation est de trouver à nos animaux, une bonne famille qui saura leur apporter le bonheur qu'ils méritent, sans se soucier des coups de tête et des coups de coeur du moment, ou des modes éphémères. Sans retour pour échange ou remboursement.

Les refuges sont remplis d'animaux victimes d'achats d'impulsion.

Un contact entre le chien et l'adoptant, une promenade avec lui dans le Refuge, un entretien avec un animateur ou un dirigeant, suivi d'un temps de réflexion, sont indispensables, pour prendre conscience de la responsabilité que représente l'adoption : c'est un engagement pour la durée de vie de l'animal (entre 10 et 20 ans pour un chien) ce sont des soins attentionnés, des promenades quotidiennes (qui pourraient représenter pour certains, des contraintes), des frais de nourriture, vétérinaires, sans compter une adaptation à la famille adoptante, à son mode de vie et à son habitat.

Il convient de prendre en compte tous ces paramètres, pour une adoption réussie.

Ces conditions remplies, le maître et son chien, pourront entamer une vie fusionnelle emplie d'amour et de fidélité.

Un animal n'est pas un OBJET-CADEAU !

B.D.

L'équipe dirigeante de l'AVSA, et l'équipe des promeneurs, sont entièrement BENEVOLES au service de l'Association et des chiens. Tous les dons sont consacrés au bien-être des pensionnaires du Refuge et à l'amélioration des installations. Si vous aussi, vous souhaitez offrir un peu de votre temps et de vos compétences aux chiens de notre Refuge, rejoignez-nous, vous êtes les bienvenus. Si vous souhaitez faire un don, rendez-vous en page 4.

Nous ne serons jamais assez nombreux pour servir cette noble cause.



SIA

SOS pour **SIA**, 5 ans. **SIA** supporte difficilement la vie au Refuge, malgré les câlins et les bons soins. Elle tourne en rond dans son box, et refuse les balades si elle ne connaît pas parfaitement celui ou celle qui la promène. Une famille sportive serait parfaite pour elle. **SIA** s'entend avec tout le monde.

Alors, venez vite la chercher. Il y a **URGENCE** pour **SIA**.

LIMBO est tout jeune. Il a 2 ans à peine. Malgré son jeune âge, c'est le plus vieux pensionnaire du Refuge. Pourquoi ce gentil et vif Setter ne trouve t-il pas un gentil maître, lui qui n'a que deux objectifs : jouer et faire des câlins ?

Alors pour **LIMBO**, il est **URGENT** qu'il trouve une bonne famille, qui l'aimera, autant qu'il va l'aimer.

S'il vous plaît, exhaussez son vœu.

Il est aussi gentil qu'il le paraît.



LIMBO

DAISY

Adoptée il y a quelques mois, **DAISY** est de nouveau à l'adoption.

Extrêmement câline, très fusionnelle, elle sera un amour pour la famille qui l'adoptera.

Quelques cours avec un éducateur canin seraient un plus pour lui apprendre la vie en société, et la manière de se comporter à l'extérieur, car très protectrice envers sa famille.

Elle a tendance à courir après les voitures. Elle ne s'entend pas avec les chats. Il y a **URGENCE** pour **DAISY**. Ne la laissez pas au Refuge.

Venez au Refuge "Les Garelles" à Roquebrune-sur-Argens. Les chiens vous y attendent impatiemment. Merci pour eux.



DAISY née en novembre 2012

SAN FRANCISCO INTERDIT LA VENTE DE CHIENS ET CHATS EMANANT D'ELEVAGES INTENSIFS DANS LES ANIMALERIES

Voilà de quoi satisfaire tous les défenseurs de la cause animale.

En février dernier, la ville de SAN FRANCISCO a interdit la vente d'animaux de compagnie, dont chiens et chats, s'ils ne sont pas issus de refuges. LOS ANGELES, SAN DIEGO, CHICAGO, PHILADELPHIE, BOSTON et AUSTIN s'apprentent à faire de même.

Cette interdiction concerne également la vente de chiots âgés de moins de 8 semaines.

C'est une décision unanimement saluée par tous ceux qui aiment les animaux, et un message fort à destination du monde entier. Elle va sans doute bouleverser la donne, et sonner le glas des élevages industriels intensifs, aux contrôles peu rigoureux. Gros marché lucratif et souvent barbare des filières de l'Europe de l'Est notamment, qui n'hésitent pas à entasser les animaux dans des lieux aux conditions de vie, puis de transport épouvantables, ces animaux se retrouvant ensuite dans des animaleries.

Bien entendu, les éleveurs particuliers et sous licence ne sont pas concernés par cette décision.